

## Faut-il avoir peur des rendez-vous de carrières ?

Depuis le début de l'année, les collègues sont confronté-e-s à leurs premiers rendez-vous de carrière ou leurs premiers accompagnements professionnels.

### Quels sont les enjeux de ces rendez-vous ? Faut-il s'en alarmer ?

Dominique, 39 ans, voudrait bien passer au 9<sup>ème</sup> échelon. Justement, son rendez-vous de carrière est la semaine prochaine, mais justement aussi, c'est la raison qui fait que ses ongles sont rongés à sang.

Son travail est bien fait, ses progressions à jour, la dernière formation sur les Tice lui a fait actualiser deux-trois choses dans ses pratiques, en essayant d'accrocher un peu mieux les bavards et ceux qui cherchent les places à côté du radiateur. Ce n'est pas très convaincant, mais un bon fonctionnaire suit les conseils donnés, non ? Ses classes, cette année, sont assez chargées, et c'est vrai que c'est souvent difficile de mettre tout le monde au travail, alors le rendez-vous de carrière, comment cela va-t-il se passer ?

En plus, le chef lui a demandé de remplir les trous dans son emploi du temps avec de l'aide aux devoirs il y a quelques jours : il a clairement été contrarié de son refus. Le jour du dernier conseil pédagogique, la petite dernière était malade, et son absence lui a valu une petite remarque en passant. En y repensant, Dominique a des remords.

Et au dernier conseil de classe, les délégués n'ont-ils pas dit qu'il y avait trop de travail à la maison ? Ce n'est plus trop à la mode, le travail à la maison, on voit ça avec les collègues qui sortent de l'Espe... L'Inspecteur, paraît-il, a des idées bien précises là-dessus : la collègue de l'autre établissement de la ville avait eu des remarques très désagréables il y a deux ans. C'était il y a deux ans, au moment de la Réforme, mais finalement, à la dernière formation, il paraît que le plus important c'est de ne pas donner des documents trop longs à lire, et de bien expliciter...

Dominique est dans ses pensées, les pages du guide du Rendez-vous carrière défilent sur son écran : expliciter, oui, ça serait bien d'expliciter... Si on regardait un site syndical ? Celui du SNES-FSU ? ça tombe bien, on y est !

En réalité, ces éléments d'évaluation rénovée des personnels (5 mai 2017) doivent permettre de **pallier les inégalités** entre disciplines, entre fonctions (TZR ou non) qui pâtissaient jusqu'alors de retards d'inspection. L'objectif étant bien, à partir du moment où le ministre fait le choix de maintenir un avancement différencié, de rendre les perspectives de promotions **plus égalitaires** et **plus rationnelles**.

L'administration devait depuis longtemps à ses agents une progression de carrière qui ne soit pas soumise aux aléas du nombre d'inspections à l'origine de très grandes inégalités dans les promotions.

Aujourd'hui, ce sont les services des ressources humaines qui fixent la feuille de route des inspections obligatoires à des moments stratégiques et communs : la deuxième année du 6<sup>ème</sup> échelon pour le passage accéléré au 7<sup>ème</sup> ; du dix-huitième au trentième mois du 8<sup>ème</sup> échelon pour le passage accéléré au 9<sup>ème</sup>. A présent, la possibilité de promotion de **chaque** collègue est ainsi **systématiquement** étudiée.

### Faut-il considérer des rendez-vous comme des inspections-sanctions ?

D'abord le « rendez-vous » est programmé à l'avance et ne se limite pas à la visite de l'inspecteur puisqu'il comprend également un entretien avec le chef d'établissement. Lors d'un groupe de travail au rectorat, nous avons évoqué la possibilité pour le collègue de choisir l'horaire et la classe pour la visite de l'inspecteur. L'objectif étant un **réel échange** et un **réel accompagnement** du collègue par l'inspecteur, permettant notamment de **discuter** et **d'échanger** sur certaines pratiques pédagogiques ou professionnelles par exemple. Cette idée a été entendue et n'a pas été rejetée pour les années suivantes.

Quant à l'entretien avec le chef d'établissement, celui-ci doit se limiter à ses prérogatives et ne pas aborder les questions pédagogiques qui ne sont pas de sa compétence. Le SNES milite pour que, lors de cet entretien, les personnels puissent être accompagnés. Cette demande n'a pour le moment pas été entendue.

Ensuite, « l'appréciation de la valeur professionnelle » (et non le mérite, notion inexistante dans le statut) est encadrée par un **référentiel** des compétences professionnelles que l'on peut simplement consulter, ou que l'on peut renseigner, si on le souhaite, en envoyant par avance (ou le jour même) des documents en lien avec les activités pédagogiques à la personne chargée de l'évaluation. Ce document n'est en aucun cas obligatoire et **ne peut pas vous être imposé**. Ce n'est qu'un cadre, qui peut vous permettre de réfléchir en amont aux questions qui vous seront posées, mais nous vous conseillons de diriger l'entretien vers le **cœur de votre métier**, l'enseignement ou l'éducation pour les CPE.

D'autre part, le compte-rendu final tourne autour de trois axes : compétences disciplinaires et pédagogiques, interactivité avec la communauté scolaire et l'accompagnement des élèves dans leur parcours de formation et d'orientation.

Les attentes sont donc explicitées et communes.

***Vous redoutez l'entretien ? Prenez des notes !***

Il découle de toutes les explications précédentes que les entretiens de l'Inspecteur et du chef dont très encadrés. Quand on connaît ses supérieurs, on craint bien souvent les remarques qui sortent du cadre, les jugements déplacés par rapport à leur fonction.

Or, tout ce qui pourrait être dit hors du cadre jouerait en leur défaveur, en raison de la contestation possible (vois ci-après).

Votre meilleur bouclier est donc le papier et le stylo : écrivez sous leurs yeux tout ce qui vous met mal à l'aise, faites-leur répéter ou expliciter le cas échéant. Engrangez de la matière pour la phase de contestation ultérieure, en cas de besoin.

Notre force tient justement à ce que ce sont les premiers entretiens avec nos supérieurs où ils ont ensuite à répondre de leurs paroles et de leurs écrits.

Pour finir, l'appréciation finale est soumise à la relecture de l'agent avant d'être transmise au recteur au bout de trois semaines. Une rubrique « observations de l'agent » permet en effet à celui-ci d'ajouter **visiblement** toutes les remarques ou précisions qui lui semblent utiles ou nécessaires à propos des avis exprimés. Vous avez dorénavant la possibilité de **contester** ces avis. Ainsi, nous vous conseillons de **prendre des notes** lors des différents entretiens afin de pouvoir rédiger le plus objectivement et précisément possible vos observations. Vous pouvez également le faire le soir même après l'entretien si vous le souhaitez, le but étant de se souvenir des faits marquant au moment des différentes phases d'observations puis de contestations.

Une fois arrêtée par le rectorat, l'appréciation finale n'est pas pour autant inattaquable : les recours existent !

L'agent dispose de **30 jours** après la notification pour la contester par courrier auprès du recteur.

L'administration a 30 jours pour répondre.

Passé ce délai, ultime recours : l'agent saisit son syndicat préféré, le SNES-FSU, et fait examiner son dossier en **commission paritaire académique**.

Il faut donc se rassurer en considérant que cette nouvelle évaluation **préserve le droit de regard et d'expression des collègues** en cas de problème. Et que les conséquences négatives de celle-ci sont minorées à 2 ans de retard total dans toute la carrière, alors qu'auparavant, il pouvait aller jusqu'à une quinzaine d'années et plus !

Ces rendez-vous de carrière permettent ainsi de sortir de l'inspection-sanction et doivent permettre de valoriser les compétences professionnelles de chacun et de chacune.

Rappel : le dispositif prévoit d'ailleurs, en plus des rendez-vous de carrière, **des visites d'accompagnement déconnectées de l'avancement**, qui sont l'occasion pour les inspections d'exercer leur conseil, et pour les collègues, de s'exprimer sur leurs pratiques professionnelles et leurs souhaits de carrières.

Les outils pour reprendre la main sur les modalités du PPCR :

SIAE sur I. Prof et « le guide du rendez-vous de carrière » sur le site de l'éducation nationale.

... et la **section académique du SNES Orléans-Tours** qui vous conseillera et vous accompagnera à tous moments !

Si vous avez déjà eu un rendez-vous de carrière cette année, n'hésitez pas à nous faire remonter vos **observations** et votre **ressenti**. Vous pouvez nous envoyer vos témoignages à l'adresse suivante : **[s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu)**